

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2019 – approbation de la décision modificative n°5

Séance du 19 décembre 2019

Convocation du 13 décembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Sakina Bohu, Catherine Arnould, Hélia Cacères, Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
Mme Pauline Schmidt par Mme Monique Pourcelot,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux,
M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison,
M. Hachem Alaoui-Benhachem

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 décembre 2019

OBJET : Budget ville – exercice 2019 – approbation de la décision modificative n°5

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2019 adopté le 28 mars 2019, les décisions modificatives n°1 à 4 adoptées le 23 mai 2019, 27 juin 2019, 2 octobre 2019 et 27 novembre 2019,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes contre : Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2019 :

	BP 2019	DM 1	DM 2	DM 3	DM 4	DM 5	Total budget 2019
Recettes de fonctionnement	44 215 000 €	19 100 €	- €	5 900 €	293 000 €	60 000 €	44 593 000 €
Dépenses de fonctionnement	44 215 000 €	19 100 €	- €	5 900 €	293 000 €	60 000 €	44 593 000 €
Recettes d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	- €	- 74 000 €	2 662 000 €	- €	44 662 000 €
Dépenses d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	- €	- 74 000 €	2 662 000 €	- €	44 662 000 €

ADOPTE la décision modificative n°5 au budget de la ville, exercice 2019, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



A large, handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, written over the text 'le maire'.